



**Assemblée du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains
Deuxième session
Nairobi, 5–9 juin 2023**

Déclaration ministérielle de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains à sa deuxième session

Un avenir urbain durable grâce à un multilatéralisme inclusif et efficace : atteindre les objectifs de développement durable en temps de crises mondiales

1. Nous, Ministres chargés des villes et des établissements humains, réunis à l'occasion de la deuxième session de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), qui se tient à Nairobi du 5 au 9 juin 2023 et à laquelle sont représentées des autorités locales, des organisations internationales et d'autres parties prenantes, considérons que l'urbanisation constitue à la fois un défi et une opportunité pour parvenir à un développement durable en temps de crises mondiales.
2. Nous reconnaissons que le rôle de premier plan que joue l'Assemblée dans la formulation de politiques urbaines mondiales nous donne la possibilité d'accélérer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et d'atteindre les objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 11, en faisant en sorte que les villes et autres établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables¹.
3. Nous reconnaissons que des établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables sont propices à la création de solides réseaux sociaux et à la participation citoyenne, conduisant ainsi à une prospérité partagée et à la protection de l'environnement pour les générations présentes et futures. Les villes accueillent la majeure partie de la population mondiale et, lorsqu'elles sont bien gérées, elles génèrent une part importante du produit intérieur brut des États Membres, promeuvent une prospérité partagée et contribuent à la recherche de solutions pour faire face aux changements climatiques grâce aux mesures d'atténuation et d'adaptation à grande échelle, et pour lutter contre la perte de biodiversité, la pollution, la désertification et la sécheresse, parmi d'autres défis.
4. Nous réaffirmons notre engagement en faveur du Nouveau Programme pour les villes et de son plan de mise en œuvre, ainsi que notre volonté de promouvoir un développement urbain et rural centré sur l'humain, qui protège la planète et prend en compte les questions d'âge, d'égalité des sexes et de handicap, de réaliser tous les droits de la personne et toutes les libertés fondamentales, de manière à favoriser l'harmonie dans la société, à éliminer toutes les formes de discrimination et de violence et à habiliter tous les individus et toutes les communautés en favorisant leur participation pleine et effective, et nous prenons l'engagement de ne laisser personne de côté.

¹ Résolution 71/256 de l'Assemblée générale, annexe.

5. Tout en saluant les efforts multilatéraux déployés pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, nous sommes profondément préoccupés par les multiples crises qui menacent l'avenir même de l'humanité et le sort de notre planète. De plus en plus de personnes et de lieux sont laissés de côté alors que les effets d'entraînement de divers chocs menacent des communautés du monde entier. Les inégalités continuent de se creuser aussi bien à l'intérieur des pays et des territoires qu'entre eux, l'exclusion sociale et économique et la ségrégation spatiale constituant souvent des réalités indéniables dans les villes et les établissements humains, ce qui les rend moins résilients.

6. Nous accueillons avec satisfaction le rapport quadriennal de 2022 du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, et nous nous félicitons de l'appui que continue d'apporter la Directrice exécutive d'ONU-Habitat aux États Membres, à leur demande, dans le suivi et la publication de rapports sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes². Nous reconnaissons que l'action locale joue un rôle important dans la résolution des problèmes auxquels le monde est confronté. Nous sommes convaincus qu'une plus grande mise en œuvre des approches et des mesures porteuses de transformation et inclusives énoncées dans le Nouveau Programme pour les villes concourra à la réalisation des objectifs de développement durable.

7. Nous nous félicitons de la tenue, en avril 2022, de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale visant à évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

8. En outre, nous saluons le Plan de mise en œuvre de Charm el-Cheikh³ tel qu'adopté lors de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en reconnaissant le rôle des villes dans les efforts pour s'attaquer aux changements climatiques et faire face à leurs effets, et nous soulignons qu'il est urgent d'agir de manière concertée à cet égard, dans le cadre du mandat d'ONU-Habitat.

9. Nous nous félicitons des discussions qui se sont tenues lors de la Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018–2028) et nous sommes encouragés par les engagements volontaires énoncés dans le Programme d'action sur l'eau, qui permettront d'accélérer les efforts visant à atteindre l'objectif de développement durable 6, notamment en garantissant l'accès de tous à l'eau potable et à l'assainissement, et tenons également compte d'autres processus liés à l'eau, tels que le dixième Forum mondial de l'eau, qui se tiendra en 2024.

10. Nous reconnaissons l'importance qu'il y a à harmoniser les efforts à tous les niveaux, notamment en prenant des mesures orientées vers l'action pour accélérer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

11. Nous accueillons avec satisfaction la recommandation formulée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au paragraphe 46 de la résolution 77/262 de l'Assemblée générale du 30 décembre 2022, consistant à encourager ONU-Habitat à continuer de coopérer étroitement avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et à étudier les possibilités d'intensifier la coopération avec d'autres entités, et nous nous réjouissons de la coopération avec d'autres entités, notamment aux niveaux régional et sous-régional.

12. Nous nous engageons à promouvoir la participation multilatérale et la coopération internationale, notamment par le biais de la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire, afin d'aborder les questions nécessaires du logement convenable, des crises urbaines, de l'adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités locales et de l'importance du développement urbain intégré par le biais d'une planification urbaine et territoriale inclusive, d'une gouvernance à plusieurs niveaux, de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets dans les villes, de la réponse aux catastrophes naturelles et d'approches de financement durables.

13. Nous encourageons donc les États Membres et les autres parties prenantes concernées, notamment par le biais d'un multilatéralisme inclusif et efficace et d'une coopération internationale, selon qu'il convient, à :

a) Étudier des mécanismes et plateformes pour favoriser des moyens durables de parvenir progressivement à la pleine réalisation du droit à un logement convenable, en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant sans discrimination, et de mettre fin au sans-abrisme ;

² A/76/639-E/2022/10.

³ Décision 1/CP.27.

- b) Envisager des voies urbaines justes pour l'action environnementale et la consommation et la production durables et des moyens de renforcer l'action climatique urbaine intégrée et participative, les mesures visant à réduire la production de déchets et la pollution et l'action en faveur de la biodiversité, en s'appuyant sur les initiatives mondiales, régionales et locales pertinentes qui promeuvent les liens entre urbanisation et changements climatiques ;
- c) Promouvoir des cadres de relèvement urbain inclusifs qui donnent aux villes les moyens de faire face aux crises urbaines naturelles ou provoquées par l'être humain et de soutenir les efforts de relèvement au niveau national, étant donné que les crises sont de plus en plus urbaines et que les villes accueillent de plus en plus de personnes fuyant les crises ;
- d) Promouvoir une gouvernance efficace à plusieurs niveaux et favoriser une planification et des investissements locaux et régionaux intégrés, en particulier pour soutenir les petites villes, les villes intermédiaires et les villes à croissance rapide et contribuer à la transformation des implantations sauvages et des bidonvilles ;
- e) Renforcer l'adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités locales et donner les moyens aux autorités et gouvernements locaux et régionaux de devenir des acteurs incontournables dans les efforts visant à accélérer la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
- f) Réfléchir à des politiques et des initiatives permettant d'orienter les flux financiers vers le développement urbain durable, y compris au niveau local ;
- g) Définir et promouvoir la participation aux principaux forums multilatéraux qui pourraient bénéficier d'une plus forte présence des villes et d'autres formes d'autorités et d'administrations locales et régionales ;
- h) Promouvoir des approches de villes intelligentes centrées sur les personnes en renforçant les travaux que mène ONU-Habitat sur les villes intelligentes.

14. Nous convenons qu'une action inclusive et efficace nécessite une approche à plusieurs niveaux faisant intervenir de multiples parties prenantes et secteurs, en accordant une attention particulière aux systèmes de données et aux connaissances pour l'élaboration de politiques fondées sur des faits et le suivi des résultats, l'innovation, le plaidoyer et la communication, l'établissement de partenariats, le renforcement des capacités et la transformation numérique afin d'accélérer les progrès.

15. Nous reconnaissons l'importance de la célébration de l'Octobre urbain dans le monde entier, qui commence le jour de la Journée mondiale de l'habitat et se termine le jour de la Journée mondiale des villes, et son acceptation croissante, et nous nous engageons à renforcer encore les efforts de mobilisation et de plaidoyer dans ce sens.

16. Nous prenons note des résultats de la onzième session du Forum urbain mondial, qui s'est tenu à Katowice (Pologne) en 2022, et nous attendons avec intérêt de participer activement à la douzième session du Forum, qui se tiendra au Caire en 2024.

17. Nous nous engageons à harmoniser le processus de planification stratégique d'ONU-Habitat avec le cycle de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, afin de promouvoir la cohérence des politiques dans l'ensemble du système des Nations Unies, en prolongeant le plan stratégique d'ONU-Habitat pour 2020–2023 afin qu'il couvre la période 2024–2025 et en convoquant, en 2025, une reprise de la deuxième session ordinaire de l'Assemblée d'ONU-Habitat afin d'adopter le plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026–2029.

18. Nous réaffirmons le rôle important que joue ONU-Habitat en tant que pôle de l'urbanisation et des établissements humains durables au sein du système des Nations Unies, ainsi que le soutien qu'il apporte à cet égard aux États Membres, aux autorités locales, aux membres de la société civile et au secteur privé.

19. Nous nous engageons à renforcer ONU-Habitat afin qu'il puisse s'acquitter efficacement de son mandat en lui fournissant des ressources financières, en tenant compte des intérêts et des besoins particuliers des pays en développement et en réfléchissant à des options novatrices en matière de mobilisation des ressources, ainsi qu'en supervisant et en fournissant des orientations stratégiques pour les activités normatives et opérationnelles du Programme.

20. Nous nous réjouissons de la célébration à Nairobi du cinquantième anniversaire de la création du Programme des Nations Unies pour les établissements humains avant la troisième session ordinaire de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains.

21. Nous prions la Directrice exécutive d'ONU-Habitat de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures énoncées dans la présente déclaration qui relèvent du mandat d'ONU-Habitat, dans le cadre du suivi global des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du plan stratégique d'ONU-Habitat.
